

A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2022** les consignes de tri évoluent !  
Elles seront identiques sur tout le territoire de la Communauté  
d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie : **tous les  
emballages et papiers se trient !**

- 1/ C'est un emballage ? Vous pouvez le trier !
- 2/ Il est en plastique, déposez-le dans la colonne jaune ou  
bleue ou votre sac jaune. Il est en verre, déposez-le dans la  
colonne de couleur verte !
- 3/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 4/ Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres pour  
qu'ils soient bien reconnus au centre de tri !
- 5/ Pour les usagers en apport volontaire, déposez vos  
emballages en vrac dans la colonne (pas dans des sacs).
- 6/ Tous les papiers (sauf les absorbants) se trient !

Vous souhaitez davantage d'information ? Rendez-vous à la  
réunion publique prévue le **date à lieu (préciser la date et le  
lieu de la réunion publique la plus proche de votre commune).**

**Pour tous renseignements contacter le service déchets :**  
Tél. : 02 33 68 68 96 E-mail : [service.dechets@msm-normandie.fr](mailto:service.dechets@msm-normandie.fr)

